



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST INITIAL)

La sécurité au travail et la réduction des risques d'accidents sont un enjeu important pour les employeurs comme pour les salariés. Le plan de prévention des risques comprend diverses actions de formation, dont fait partie la formation SST.

Selon le code du travail, ils sont soumis tous deux à des obligations en matière de santé au travail, ainsi qu'en prévention des risques professionnels.

Encadrée par l'INRS, la formation SST – Sauveteur Secourisme du Travail vous permettra de maîtriser les gestes de premiers secours.

Cette formation aborde les deux rôles du SST : être acteur de la prévention et savoir réagir lors d'un accident du travail.



Durée de la formation :

2 jours, soit 14 heures



Préreguis:

Aucun préreguis nécessaire

NB: Pour maintenir ce certificat SST, un recyclage de 7 heures minimum est obligatoire tous les 24 mois



Tarif inter-entreprise (Dans nos locaux)

350€ HT / personne

Minimum 4 personnes Maximum 8 personnes



1350€ HT/groupe

Minimum 4 personnes Maximum 10 personnes



Délai d'accès:

2 semaines



Public concerné :

Toute personne salariée



Taux d'obtention du certificat SST :

100% (Chiffres 2023)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS

- · Intervenir face à une situation d'accident de travail
- · Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise



PROGRAMME DE LA FORMATION



Domaine de Compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin



Domaine de Compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Animation réalisée par un formateur SST certifié par l'INRS
- Exposés participatifs et diffusion de vidéos
- Mise en situation sur accidents simulés et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequins adulte, enfant et nourrisson
- Manipulation du défibrillateur
- Un dépliant « Aide-mémoire » de l'INRS sera remis à chaque stagiaire
- Certification délivrée par le réseau de prévention



ÉVALUATION



- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.
- · Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.
- · Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST.

Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation. Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences. Le non-respect de l'obligation de formation continue met en suspend la validité de la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue.





Accessibilité:



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous informer au minimum 14 jours avant le début de la formation, afin de prévoir les aménagements nécessaires (accueil, accessibilité, pédagogie...).

Programme daté du 06/04/2023



JRC FORMATION
592 ROUTE DE LA ROQUE
84210 ALTHEN DES PALUDS
NDA 93840460984